



Commune de Nouvoitou

Conseil Municipal

Le 26 juin à 20^h, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 21 juin, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - A. GEORGEAULT - J-L DULAC - C. BRETAIRE - L. GOUPIL

ABSENTS EXCUSÉS : F. TACHEN

PROCURATIONS : F. TACHEN donne pouvoir à JM. LEGAGNEUR,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. BELLAMY

2023-55 AUTORISATION DE DESHERBER DES DOCUMENTS DU FONDS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE PRE EN BULLES

Les collections usuelles de la médiathèque « Pré en bulles » de Nouvoitou constituent un fonds courant et relèvent à ce titre du domaine privé de la ville.

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

L'état physique du document, la présentation, l'esthétique

Le nombre d'exemplaires

La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)

Le nombre d'années écoulées sans prêt

La valeur littéraire ou documentaire

La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)

L'existence ou non de documents de substitution

La médiathèque Pré en Bulles procède ainsi régulièrement à du désherbage, dès lors qu'un ouvrage répond aux critères cités ci-dessus. Chaque ouvrage désherbé se voit apposer un tampon « PILON », si cela est possible sur la couverture, et sur la page de titre.

Une seconde vie est donnée à ces documents retirés des rayons de la médiathèque et de la base bibliographique via une braderie organisée par les bibliothécaires. Pour illustration, la médiathèque organise une braderie Samedi 1er juillet à destination des habitants.

Concernant les ouvrages en très mauvais état, ils seront détruits et, si possible, revalorisés comme papier à recycler.

- Vendus à l'occasion d'une braderie organisée par la médiathèque, aux tarifs suivants :

- 1€ par ouvrage, quel que soit le genre (roman, BD, album, CD...)
- 0.50€ par ouvrage abîmé, quel que soit le genre (roman, BD, album, CD...)
- 2€ pour les beaux et gros ouvrages
- Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE les bibliothécaires à sortir des documents de l'inventaire dans le cadre d'un programme de désherbage, tout au long de l'année ;**
- **DONNE son accord pour que les documents soient, selon leur état.**

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 27 juin 2023.**

Le Maire,

Jean-Marc LEGAGNEUR

